



## Superficie des zones humides d'importance majeure

Longtemps mal considérées, les zones humides sont aujourd'hui reconnues non seulement pour leurs richesses biologiques, mais également pour les services et les fonctions qu'elles rendent (épuration de l'eau, régulation des crues, etc.). Reconnues d'intérêt général par la loi, les zones humides demeurent toujours parmi les milieux les plus menacés. Elles font, de fait, encore l'objet de fortes pressions : drainage\*, fragmentation\*, espèces exotiques envahissantes\*, etc.

Le Nord – Pas-de-Calais est, selon l'évaluation nationale, recouvert par seulement 3 % de zones humides. Ainsi la région ne compte que quatre zones humides d'importance majeure : les plaines de la Scarpe et de l'Escaut, la vallée de la Sensée, la baie de l'Authie et la baie de la Canche. Ce chiffre n'est pas représentatif de la situation régionale.

### Contexte

S'il ne faut retenir qu'une caractérisation des zones humides, la définition réglementaire paraît la mieux adaptée car, au-delà de son aspect officiel, elle prend en compte l'écosystème\* dans son ensemble (critères biotiques et abiotiques). Le code de l'environnement, dans son article L211-1, en donne la définition suivante : *“ terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles\* pendant au moins une partie de l'année ”.*

Les critères de définition des zones humides sont précisés par l'arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1<sup>er</sup> octobre 2009. On y trouve :

- la liste des sols hydromorphes\* ;
- la liste des végétations hygrophiles ;
- la délimitation sur des critères d'inondabilité (cote de crue, niveau phréatique ou de marée).

Au niveau national, 152 zones humides d'importance majeure ont été identifiées d'après des inventaires existants.

### Résultats

Le Nord – Pas-de-Calais compte seulement quatre sites reconnus en qualité de zone humide d'importance majeure pour la France, correspondant à une surface totale de 43 963 hectares :

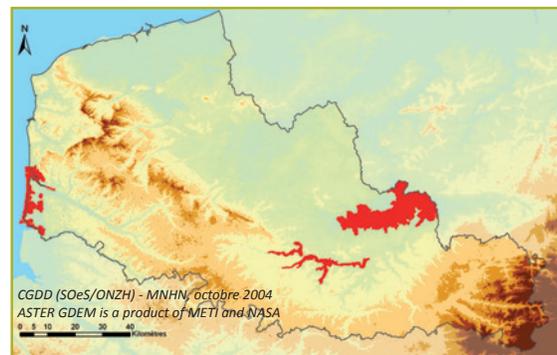
- les zones humides de la Scarpe et de l'Escaut ;
- la vallée de la Sensée ;
- la baie de l'Authie et ses marais associés ;
- la baie de la Canche et ses marais associés.

En France, seuls 70 % des zones humides d'importance majeure sont concernés par au moins un dispositif de protection, contre 76 % à l'échelle régionale. Ainsi les zones humides de la Scarpe et de l'Escaut sont couvertes

à près de 92 % par au moins une mesure de protection ou de gestion, 72 % pour la baie de Canche et les marais qui y sont associés, 63,5 % pour la baie de l'Authie et les marais associés et 11 % pour la vallée de la Sensée. Il reste 10 545 hectares de zones humides d'importance majeure qui ne bénéficient d'aucune protection.

#### Les zones humides d'importance majeure dans le Nord - Pas-de-Calais en 2009

(Source ORB NPdc d'après ONZH)



### Ce qu'il faut en penser

Les zones humides d'importance majeure, désignées par l'Observatoire national des zones humides (ONZH), constituent une première étape vers la reconnaissance nationale de ces milieux. Cela reste néanmoins insuffisant pour caractériser le territoire du Nord – Pas-de-Calais. En effet, ces sites ne sont choisis que pour leur caractère représentatif des différents types de zones humides présents en France. Cela ne constitue donc en aucun cas une liste exhaustive des zones humides régionales, certains secteurs notables, comme par exemple l'Audomarois, ayant été exclus jusqu'à présent.

D'autres typologies existent dans le Nord – Pas-de-Calais, elles ont l'avantage d'être plus précises et donc plus adaptées à l'étude du territoire régional. Deux référentiels différents sont disponibles : les milieux à

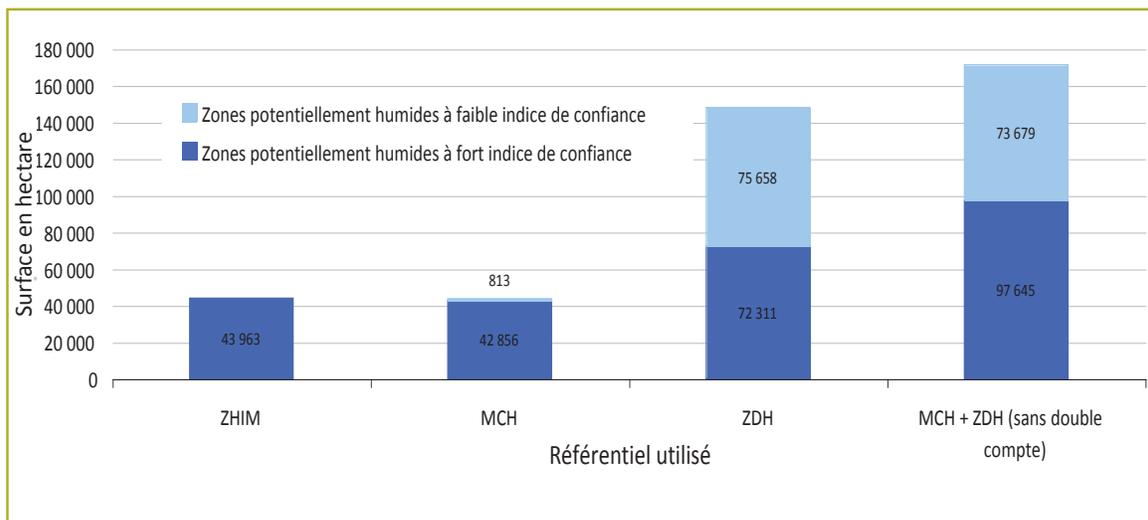
composante humide (MCH) de l'Observatoire des zones humides et les zones à dominante humide de l'Agence de l'eau Artois-Picardie. Ces deux référentiels disposent, pour chaque zone humide potentielle référencée, d'un indice de confiance indiquant le degré de certitude que la zone cartographiée est bien humide.

Selon le référentiel utilisé, la surface en zones humides dans le Nord – Pas-de-Calais varie du simple au double, passant de 3,4 % (soit 42 856 ha) de la surface pour les MCH à 5,8 % (soit 72 311 ha) pour les ZDH (indices de confiance forts : de 3 à 5).

Malgré l'existence de ces différentes typologies, définir l'emprise des zones humides régionales est compliqué. Cette étape est pourtant nécessaire à la prise en compte, par les pouvoirs publics et les aménageurs, de ces milieux extrêmement riches en termes de biodiversité et de services écosystémiques\*. Il est estimé qu'à l'échelle régionale près du tiers des 122 espèces ou sous-espèces végétales indigènes ou naturalisées, disparues ou supposées disparues, est lié à la dégradation et à la disparition des zones humides.

### Superficie en hectare des zones humides potentielles du Nord – Pas-de-Calais.

(Sources : ORB NPdC d'après ONZH, AEAP et SOeS)



### Méthode

Les zones humides d'importance majeure, définies en 1991 à l'occasion d'une évaluation nationale, ont été choisies par l'Observatoire national des zones humides pour leur caractère représentatif des différents types d'écosystèmes présents sur le territoire métropolitain et des services socio-économiques rendus. Le recensement de sites répond aux critères de désignation dans le cadre de la convention de Ramsar\* et est complété par des experts scientifiques. Ce référentiel ne possède pas d'indice de confiance.

Les milieux à composantes humides sont issus de l'exploitation des diverses couches d'information géographique disponibles dans lesquelles ont été identifiés des milieux humides : ZNIEFF\* de première génération, SIC, CORINE Land Cover 2006.

Les zones à dominantes humides ont nécessité au préalable l'acquisition des données relatives aux milieux potentiellement humides en région (inventaires officiels, réglementaires, SAGE\*, zones inondables, foncier, etc.) puis les périmètres ont été plus finement délimités par photo-interprétation.

### En savoir plus

- DREAL, 2008. Le profil environnemental régional Nord – Pas-de-Calais, Tome 1. 201 p.
- IFEN, 2007. État 2000 et évolution 1990-2000 des zones humides d'importance majeure. Institut français de l'environnement, 208p.
- Ministère en charge de l'environnement, 2009. Les zones humides : un enjeu national, bilan de 15 ans de politiques publiques, 95 p.
- Ministère en charge de l'environnement, 2010. Recueil des fiches indicateurs zones humides, 50 p.
- Muséum national d'histoire naturelle [ed]. 2003-2010. Inventaire national du patrimoine naturel, site Web : [www.inpn.mnhn.fr](http://www.inpn.mnhn.fr).
- ONZH, 2009. Les milieux à composante humide en France - Notice méthodologique - Version 2.

#### Sites internet

- DREAL Nord - Pas-de-Calais : [www.stats.environnement.developpement-durable.gouv.fr](http://www.stats.environnement.developpement-durable.gouv.fr)
- Observatoire zones humides : [www.zones-humides.eaufrance.fr](http://www.zones-humides.eaufrance.fr)
- Service de l'observation et des statistiques : [www.stats.environnement.developpement-durable.gouv.fr](http://www.stats.environnement.developpement-durable.gouv.fr)
- Wikipedia : [www.fr.wikipedia.org/](http://www.fr.wikipedia.org/)

\* cf glossaire